

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 24 septembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

### FINANCES ET FISCALITÉ - REPRISES SUR PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240930-C\_\_23\_09\_2024-DE



C- 23-09-2024

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

#### **FINANCES ET FISCALITÉ - REPRISES SUR PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2015 approuvant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) SIGAP Ouest couvrant une partie de la ZAE de Saint-Florent à Niort ;

Vu la délibération n°C22-05-2016 du 30 mai 2016 approuvant la convention de financement des mesures foncières de ce PPRT dans laquelle est mentionnée que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est engagée sur un montant de 383 550 € pour une période de 6 ans (jusqu'au 31/08/2022) ;

Vu la délibération n°C21-06-2017 du 26 juin 2017 relative à la constitution d'une provision semi-budgétaire au titre du plan de prévention des risques technologiques pour 383 550 € ;

Vu les délibérations du 14 novembre 2022 et du 13 novembre 2023 relatives à la reprise de la provision semi-budgétaire au titre du plan de prévention des risques technologiques pour 151 811,20 € ;

Vu la délibération n°C26-02-2024 du 8 février 2024 relative à l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre la CAN et l'EPFNA pour la mise en œuvre des mesures foncières du plan de prévention des risques technologiques ;

Vu le tableau de financement des mesures foncières portant l'appel de fond de la CAN à 102 828,16 €, au titre de l'année 2024.

Considérant la nécessité de reprendre une partie de la provision constituée ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Procède à la reprise sur provision au titre du plan de prévention des risques technologiques pour la somme 102 828,16 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**Thierry DEVAUTOUR**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**